

Préambule

La Course d'Orientation est un sport qui se caractérise notamment par le fait que les performances des compétiteurs dépendent à la fois de leur habileté à s'orienter à l'aide d'une carte et de leurs capacités physiques. Elle se pratique sous forme d'une course contre la montre qui se déroule en terrain varié sur un parcours matérialisé par des postes de contrôle (balises) que le concurrent doit découvrir par des cheminements de son choix en se servant d'une carte et éventuellement d'une boussole. De ce fait il est peu probable d'avoir un regroupement de concurrents sur le circuit.

Les épreuves de Course d'Orientation se distinguent par :

Le moyen de déplacement : à pied, à VTT ou autres moyens de déplacement non motorisés.

L'heure de la journée : de jour ou de nuit

La nature de la manifestation : Course individuelle, par équipe ou en relais. Ces courses avec postes de contrôle dans un ordre imposé ou non, sont de distances variables.

Le trophée a été mis en place pour faire découvrir la diversité des courses d'orientation dans un esprit familial et convivial.

Les épreuves inscrites au trophée sont définies au 4^{ème} trimestre précédant l'année du déroulement. Et pour 2018 les dates suivantes ont été retenues.

TASO 1 dimanche 4 février CO MD Charleville Mont Olympe

TASO 2 samedi 3 mars Trail' O Bois de Gesly

TASO 3 samedi 3 mars CO MD Monthermé

TASO 4 samedi 3 mars CO Sprint Mazures

TASO 5 dimanche 4 mars CO LD Vieilles Forges

TASO 6 dimanche 2 avril CO MD Rocroi

TASO 7 samedi 10 juin Ardennes'Orientation CO Urbaine à Sedan

RÈGLEMENT TROPHEE ARDENNAIS DES SPORTS D'ORIENTATION TASO 2018

Ce règlement est valable pour toutes les épreuves comptant pour le trophée.

Le TASO est ouvert à tous licenciés ou non licenciés français ou non.

1- Déroulement des épreuves

Informations générales

Suivant la nature des courses les autorisations auront été demandées.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de se rendre aux aires d'accueil, de départ et d'arrivée: flèches directionnelles et rubalise.

Le secrétariat d'accueil/arrivée est matérialisé par une structure légère ou un local spécialement mis à disposition .

Les concurrents sont informés du dernier départ possible par un affichage au secrétariat d'accueil.

2- Inscriptions

Les inscriptions se font de préférence par internet mais avec la possibilité de s'inscrire sur place dans la limite des cartes disponibles.

Un tableau horaire de départ échelonné de 2 en 2 minutes pour chaque parcours est mis à disposition des coureurs. Ce tableau sert au concurrent pour inscrire son nom et club en respectant les 4 minutes qui doivent séparer les coureurs du même club et sur un même parcours.

Droit d'engagement

4€ par personne ou 5 € pour les non licenciés et 10 € par familles. Ce tarif comprend la carte de course en couleur avec le tracé du parcours, le prêt éventuel d'une boussole et un pointeur SI (chronomètre).

3- Assurance

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance à la MAIF couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des épreuves.

Les licenciés bénéficient des garanties propres à leur licence.

4- Ravitaillements

Un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée uniquement pour toutes les épreuves et en autosuffisance pour le raid orientation pour lequel il est recommandé aux concurrents de se munir de:

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.
- d'un minimum de 0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau ...)

5- Equipements

Conseillé : Chaussures et vêtements adaptés au terrain éventuellement un téléphone portable

Obligatoire : Casque pour le vtt et gilet pour le canoë.

6- Les courses

Plusieurs parcours sont proposés dont un pour les non spécialistes de la discipline. Les postes correspondant à chaque parcours doivent être réalisés dans l'ordre indiqué sur la carte.

La carte

Les cartes de course en couleur avec les postes à poinçonner sont distribuées au moment du départ. L'échelle de la carte est adaptée au terrain et à la nature de la course. De 1/2500 à 1/20000. Le cheminement de poste à poste est libre avec toujours plusieurs choix d'itinéraires pour trouver les balises.

Le départ

Le contrôleur assigné au départ autorisera les départs sur la base du tableau horaire rempli au moment de l'inscription.

Le chronométrage

Il est effectué par gestion électronique de course qui utilise une puce d'enregistrement des différents postes du parcours. Le chronomètre démarre lorsque le concurrent a introduit sa puce dans le boîtier électronique départ, il atteste de son passage par introduction de sa puce à chaque poste de son parcours et il arrête le chronomètre au boîtier arrivée.

Si un boîtier s'est révélé défaillant le concurrent poinçonne sa carte en utilisant la pince associée au boîtier.

L'arrivée

La validation du parcours se fait par la lecture de la puce et contrôle du respect de l'ordre du poinçonnage des postes. Tous postes manquants entraînent un non classement ou une pénalité en fonction du type de l'épreuve.

Abandon

Le coureur qui abandonne en cours d'épreuve avise obligatoirement l'organisateur.

7- La Sécurité

- . Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident ou toutes difficultés rencontrées par d'autres participants pendant la course.
- . L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin. A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les cartes.
- . Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation et dans les courses urbaines à utiliser les trottoirs et les passages piétons. Des rappels en ce sens sont indiqués sur la carte ou sur des affiches au départ.
- . En cas de traversée de route nécessitant des signaleurs, ceux-ci seront mis à disposition par l'organisateur.

8- Le classement

Le classement se fera à l'issue de chaque épreuve Homme Dame + 18ans et - 18 ans.

Pour être classé, le participant devra présenter :

- . Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFCO FFA UNSS UGSEL
- . Soit pour les coureurs non licenciés (français ou étrangers) : Un certificat médical de moins d'un an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou à vtt en compétition »

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

Un classement général final sera effectué à l'issue de toutes les épreuves du TASO et donnera lieu à récompenses au premier de chaque catégorie.

9- Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

Les concurrents doivent transporter leurs déchets pendant l'épreuve et ne rien jeter sur le parcours. Les déchets seront jetés dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement de l'arrivée.

Les concurrents ne doivent pas mettre en danger leur propre sécurité ni celle d'autrui et porter assistance à un concurrent en difficulté.

10- Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure intempérie ou autres.

11- Medias

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur pour son site internet ou autre moyen d'information.

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet du club et sur celui de la Fédération Française de Course d'Orientation pour les manches inscrites au classement national. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Mis à jour Décembre 2017